

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

N°231

En exercice : 49

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 35

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 NOVEMBRE 2017

L'AN deux mille dix sept, le 15 novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 9 novembre 2017, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaients présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MARINO Danièle, KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, FAGARD Alice, SANON Guillaume, GARNIER Daniel, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamila, VANNIER Jean-Yves, LENZI Ling, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaients absents : DUCATTEAU Sylvie, MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya, LENOURY Nadia.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Jean-François MONINO

Monsieur Anthony DAGUET

Madame Laurence GRARE

Madame Sandrine LE MOINE

Monsieur Boualem BENKHELOUF

Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI

Madame Akoua Marie KOUAME

Monsieur Nourredine KADDOURI

Monsieur Salah CHIBAH

Madame Sophie VALLY

Madame Hana RABAH

Madame Mériem DERKAOUI

Madame Evelyne YONNET

Monsieur Daniel GARNIER

Monsieur Rachid ZAÏRI

Madame Thérèse MBONDO

Secrétaire de séance : Sophie VALLY

Direction Générale Adjointe Développement/ Direction Action
Sanitaire Social Habitat Logement/

OBJET : Approbation et signature du troisième protocole de coopération d'une durée de cinq ans entre l'Etat, l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Commune d'Aubervilliers relatif à la lutte menée contre l'habitat indigne.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code la construction et de l'habitation ;

Vu le projet de Protocole de coopération dans la lutte contre l'habitat indigne à Aubervilliers ;

Considérant les interventions, incitatives (Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés, Plan de Sauvegarde) et coercitives (Résorption de l'Habitat Insalubre, lutte contre les marchands de sommeil), menées à Aubervilliers sur l'habitat privé ;

Considérant qu'un bilan positif a été tiré de la mise en œuvre du deuxième Protocole de coopération dans la lutte contre l'habitat indigne signé le 19 juin 2009 et que décision a été prise en octobre 2016 par l'ensemble des partenaires – Etat, Ville d'Aubervilliers, Etablissement Public Territorial Plaine Commune réunis en comité de pilotage – de lui donner une suite ;

Adoption à l'unanimité par 43 pour

DELIBERE :

APPROUVE le troisième protocole de coopération d'une durée de cinq ans entre l'Etat, l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Commune d'Aubervilliers relatif à la lutte menée contre l'habitat indigne tel que celui-ci est annexé à la présente délibération.

AUTORISE Madame la Maire à signer ledit protocole et tout document y afférant.

Reçu en préfecture le : 17/11/17
Publié le : 17/11/17
Certifié exécutoire : 17/11/17

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

